



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016 À 17H00**

L'an deux mille seize, le vingt janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absent avec procuration :**

Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA

**Absent excusé :**

Monsieur Jean-François GIAUME

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**6/ OBJET : VENTE D'UN LOGEMENT ET CELLIER CADASTRÉS AO  
339 BAT A COPROPRIÉTÉ LES FLOTS BLEUS- LOTS N°31 ET 65**

**Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

La commune de Villefranche-sur-Mer est propriétaire d'un appartement (lot 31) situé dans la copropriété « Les Flots Bleus », 9 Promenade des Marinières  
Cet appartement se décompose comme suit :

- Appartement situé Bâtiment A - 4<sup>e</sup> étage composé de 4 pièces (3 chambres et séjour) d'une surface habitable de 68 m<sup>2</sup> environ, comportant 2 balcons.

Un cellier (lot 65) est également associé à ce bien. Ce logement a donné lieu à d'importants travaux de rénovation d'un montant de 74 716€, avant sa mise en location en 2012.

Il est précisé que le locataire a donné son congé au 27 novembre 2015 et que ce logement est libre de toute occupation.

La commune ayant besoin de ressources pour faire face à diverses dépenses d'investissement, l'avis de France Domaine a été sollicité en vue de la cession de ces biens.

Par avis n° 2015-159V1989 qui était joint en annexe de l'ordre du jour, leur valeur vénale a été estimée à 646 000€

Elle leur propose :

- De décider la cession de l'appartement et du cellier cadastrés AO 339 constituant respectivement les lots 31 et 65 du règlement de copropriété de la résidence Les Flots Bleus, dressé par Maître THUS Notaire à Villefranche Sur Mer par acte du 2 décembre 1960, au prix de 646 000€ HT, avec une marge de 10% en plus ou en moins
- D'approuver la cession amiable de ce bien de gré à gré ou à la Chambre des Notaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir et à accomplir toutes formalités liées à cette vente

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 4 abstentions (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI)**

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives